



## Les départements veulent peser sur le numérique éducatif

Les départements veulent peser sur le numérique éducatif : Avec leur Livre blanc sur le numérique éducatif, les départements entendent passer à la vitesse supérieure dans les collèges, en partageant de bonnes pratiques. L'occasion aussi pour ces collectivités aux finances fragiles, d'attirer l'attention sur l'enjeu budgétaire du numérique éducatif, qu'elles sont maintenant seules à maintenir. « Malgré la situation financière des départements, le numérique dans les collèges a toujours été préservé. La question d'investir ou non dans le numérique éducatif ne se pose pas ! » a martelé Valérie Nouvel, vice-présidente de la commission Innovation & Numérique de l'Assemblée des départements de France (ADF), le 13 décembre 2017, lors de la présentation à la presse du livre blanc sur « les avancées et perspectives des politiques départementales sur le numérique éducatif ». Certes, mais les départements aimeraient tout de même un coup de pouce financier de l'Etat, notamment pour les infrastructures. Car si l'on voulait tout faire partout et dans les règles de l'art, « les budgets des départements n'y suffiraient pas », a admis Michel Kermagoret, directeur des opérations Conseil chez Klee Group, et co-auteur du livre blanc de l'ADF. Tout l'enjeu du déploiement du numérique éducatif sur un territoire est en effet d'anticiper l'obsolescence des matériels, comme celle des usages. D'où la nécessité de penser les investissements à long terme, de planifier un budget récurrent et d'envisager la mutualisation interdépartementale, préconisent les auteurs. Un paysage très hétérogène Où en sont les départements en matière d'équipement des collèges ? A la rentrée 2017, 42% des collèges ont intégré le Plan numérique pour l'éducation que François Hollande avait lancé en mai 2015, avec au moins une classe de 5<sup>ème</sup> concernée, et des financements croisés Etat/département, a précisé Valérie Nouvel. D'après les chiffres de l'Education nationale, en 2016-2017 seuls 6,2% des collèges disposent d'un débit supérieur à 50Mb/s, tandis que 50,8% restent avec un débit inférieur à 10Mb/s. Or « en dessous de 50Mb/s, dans un collège, il ne se passe rien », a admis l'élue, qui se réjouit de la relance du plan France Très Haut Débit (THD). De nombreux départements se sont tout de même lancés dans diverses expérimentations, sans appel à projet. Au final, le numérique éducatif dans les collèges constitue donc un paysage très hétérogène qui nécessite le partage des bonnes pratiques. D'où ce Livre blanc, dans lequel une soixantaine de départements ont apporté leur contribution. Huit départements ont également fait l'objet d'un audit, et les politiques numériques de plusieurs pays étrangers ont été analysées. Quand Jean-Michel Blanquer souffle le froid Six mois après l'élection présidentielle, il s'agit pour les départements de réaffirmer leur volontarisme sur le sujet. D'après les estimations de Klee Group, les départements consacrent en effet 100 euros par an et par élève au numérique éducatif, soit un total d'environ 330 millions d'euros, mais dans un contexte où les projets numériques restent avant tout des projets d'établissement, qui dépendent de la bonne volonté des équipes éducatives. De plus, les départements se retrouvent face à un ministre de l'éducation qui adopte une toute autre stratégie que son prédécesseur. Les crédits de paiement affectés au plan numérique dans le PIA (Programme d'investissements d'avenir) ont en effet, été gelés (1) même si les engagements pris en matière de tablettes numériques seront bien honorés. Un bien mauvais signe. D'autre part, l'annonce de Jean-Michel Blanquer d'interdire les téléphones portables dans les écoles et les collèges sème le trouble alors que le Livre blanc demande d'« assouplir le cadre réglementaire de l'usage des smartphones ». Certains départements comptent justement s'appuyer sur l'équipement personnels des élèves et des enseignants pour développer le numérique éducatif dans leurs collèges avec le BYOD (Bring your own device). Mathieu Jeandron, directeur pour le numérique éducatif au ministère de l'éducation nationale, présent lors de la présentation du Livre blanc, a bien tenté de rassurer. Pour lui il s'agit simplement « de réaffirmer une interdiction qui existe déjà depuis 2010 et d'encadrer des usages pédagogiques avec discernement ». De son côté, Valérie Nouvel aimerait croire qu'il ne s'agira pas d'une interdiction totale, mais n'en a pas la certitude. Changer de gouvernance Ce Livre blanc vise aussi à préciser un modèle de gouvernance. « Le département joue aujourd'hui un rôle de prestataire de l'État et subit ses réformes sans pouvoir les anticiper vraiment. Il convient de redéfinir la relation Département-État comme un partenariat où

le département dispose de canaux de conseil/lobby et est en mesure d'alerter l'État sur la capacité locale de portage de projet », insistent les auteurs. En d'autres termes, les départements ne veulent plus être considérés comme de simples guichets. Valérie Nouvel note tout de même une évolution notoire dans la relation avec le ministère, « en co-construction ». « L'idée de projet pédagogique est entrée dans le cahier des charges », salue-t-elle. Avec les établissements, également, la relation semble aussi avoir changé. « Nous sommes passés du "Pouvez-vous tout nous câbler", à "Je voudrais faire ça avec ma classe, quelle solution est envisageable ?" », affirme l'élue, qui espère que le développement des équipements numériques soit l'occasion pour certains professeurs de revoir leur façon d'enseigner. Des profs à la maintenance ? L'ADF est également pleine d'optimisme à l'idée que le prochain PIA insiste sur la formation des enseignants au numérique. De fait, avec la loi Peillon de 2013 qui définit clairement les collectivités territoriales comme responsables de la maintenance des équipements, les charges de maintenance sont colossales pour les départements. Ils espèrent donc que cette formation au numérique inclue également l'utilisation des outils, et la première maintenance pour les faire fonctionner sans mal. « Cela va nous permettre d'alléger les charges de maintenance au niveau des collèges, car dans la moitié des cas d'intervention, l'enseignant aurait pu se dépanner tout seul », a déclaré Valérie Nouvel. La crédibilité de l'enseignant vis à vis de ses élèves est aussi en jeu, estime-t-elle, car ces derniers sont de plus en plus experts en la matière. Cela permettrait aussi de lever l'un des freins majeurs des enseignants vis à vis du numérique: la crainte de la panne. Un objectif qui est en phase avec ceux du Ministère de l'Education nationale a confirmé Mathieu Jeandron. Reste à voir si les 171 400 professeurs de collèges, eux, se laisseront séduire par la maintenance de premier niveau...